

rité des embauchages par la fonction publique pour poursuivre ce service. Nous tenons à nous assurer que ceux qui ont occupé ces postes pourront les conserver en bénéficiant de la sécurité et des autres avantages attachés aux emplois de la fonction publique.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, ayant décidé que l'État se chargerait du transport par camion des matières postales à Montréal, le gouvernement a donné aux employés les assurances suivantes: sécurité de l'emploi, maintien des taux de salaires et de la sécurité de l'emploi. Le gouvernement a-t-il donné ou donnera-t-il ces assurances?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a donné de nombreuses assurances aux représentants des employés. Elles seront rendues publiques le moment venu, mais, comme il convient dans les négociations collectives, les pourparlers se sont déroulés entre le président du Conseil du Trésor et les représentants dûment choisis du syndicat en cause. Nous espérons toujours que les hommes comprendront toute la portée du message que le gouvernement cherche à leur transmettre, mais nous sommes toujours décidés à communiquer par l'intermédiaire des représentants officiels du syndicat. C'est pourquoi, à mon avis, nous ne gagnerions rien à étudier en détail, à ce moment-ci, l'offre du président du Conseil du Trésor.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le public a le droit de savoir pourquoi les employés ont, jusqu'ici, refusé d'accepter l'offre du gouvernement, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement offre à ces travailleurs une échelle de salaire beaucoup moins élevée que celle dont ils bénéficient à l'heure actuelle

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député que le public a le droit de savoir, mais il serait le premier à nous le reprocher, si le gouvernement avait décidé de ne pas transiger avec les représentants syndicaux, de faire plutôt comme s'ils n'existaient pas et de s'adresser directement aux employés eux-mêmes et au public.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement va continuer à assumer le transport par camions ou compte-t-il revenir sur sa décision, comme on l'a donné à entendre, et le confier à forfait à

[Le très hon. M. Trudeau.]

différentes entreprises, tout en insérant, dans les conventions, certaines stipulations relatives à la sécurité du salaire et à l'ancienneté.

Le très hon. M. Trudeau: Pour répondre à la première question, monsieur l'Orateur, je dirai que le gouvernement avait l'intention de mettre en œuvre les recommandations du rapport Goldenberg. C'est ainsi qu'il a invité les anciens employés de Lapalme à entrer dans la fonction publique et conserver, désormais à titre de fonctionnaires, leurs anciens emplois.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné la confusion qui règne présentement au sujet des Postes, le très honorable premier ministre considérerait-il l'opportunité ou la possibilité d'accorder le contrat de transport du courrier à Montréal à M. Michel Chartrand, par exemple, pour voir si celui-ci serait bien plus fin que les autres dans la manière de traiter les employés?

[Traduction]

[Plus tard]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à adresser au premier ministre. Étant donné ce qu'il vient de dire au sujet de l'absence de consultations avec les négociateurs officiels du syndicat et de l'inconvenance d'une telle façon de procéder, le premier ministre songe-t-il à réprimander le ministre des Postes pour avoir fait exactement la même chose au cours des négociations actuelles avec les employés des Postes?

LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—L'INDEMNISATION RELATIVE À LA RÉSILIATION DES CONTRATS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, le gouvernement songe-t-il à indemniser complètement les entrepreneurs, dont les contrats ont été sommairement résiliés le 1^{er} avril, pour l'achat de camions et les autres dépenses occasionnées pour l'exécution de ces contrats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme l'a recommandé M. Goldenberg, cette question a été déferée au ministère de la Justice et, en tant que gouvernement, nous avons l'intention de nous acquitter de toutes nos obligations à cet égard.